

Note d'information relative aux renseignements d'urbanisme

Le dossier de renseignements d'urbanisme constitue le principal document officiel de renseignements sur les possibilités d'utilisation d'un terrain. Il est indispensable avant toute opération immobilière.

Le dossier de renseignements d'urbanisme fournit des informations absolument indispensables, à savoir :

- les règles d'urbanisme
- les servitudes d'utilité publique qui s'y attachent
- les droits de préemption
- les opérations concernant le terrain

Il n'est pas nécessaire d'être le propriétaire du terrain pour effectuer la demande de renseignements d'urbanisme.

A l'occasion d'une vente immobilière, doivent être annexés à l'acte notarié les renseignements d'urbanisme. Le défaut de cette pièce délivrée par la Ville, entraîne la nullité de la vente.

Le **formulaire de demande de renseignements d'urbanisme** est mis à la disposition des administrés par le service de l'urbanisme. Le formulaire de demande est à déposer en mairie, assorti d'un plan de situation du terrain établi à une échelle comprise entre 1/5000ème et 1/10000ème. Ce document est délivré gratuitement.

Pour tout renseignement d'ordre général, vous pouvez contacter l'accueil de la Direction du Développement durable et de la Proximité par téléphone au 41 40 06, ou vous rendre directement à l'hôtel de ville. Pour tout renseignement technique, il est nécessaire de prendre rendez-vous avec un instructeur en urbanisme en téléphonant au 41 40 06. Lors de la prise de rendez-vous, vous pourrez choisir de rencontrer l'instructeur soit à l'hôtel de ville, soit en mairie du nord.

Renseignements et dépôts des dossiers :

Service de l'urbanisme

Hôtel de Ville, 66 avenue de la Vallée - 98835 DUMBEA

Tél. : 41 40 06

Fax : 41 40 03

Courriel : urbanisme@ville-dumbea.nc

Horaires d'ouvertures au public : du lundi au jeudi de 7h30 à 15h30 et le vendredi de 7h30 à 14h30